

**40**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Dale Graham**

**le jeudi 5 mai 2011**

**Première session de la 57<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le jeudi 5 mai 2011

13 h

Prière.

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. (Pétition 36.)

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à financer un régime universel relatif aux médicaments onéreux afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à faire face au coût élevé de médicaments. (Pétition 37.)

---

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Napan et des environs, qui exhortent le gouvernement à garder ouverte et convenablement équipée l'école primaire de Napan. (Pétition 38.)

---

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 39.)

---

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la décision de limiter l'accès au Centre de santé sexuelle de Moncton. (Pétition 40.)

---

M. Fraser donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, qu'ont échangés des membres du personnel gouvernemental, notamment des ministres, des députés et des cadres de ministères, relativement à la privatisation de services ou de biens, ou les deux, liés aux services hospitaliers et médicaux au Nouveau-Brunswick, depuis le 12 octobre 2010.

---

M. Fraser donne avis de motion 77 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment toute forme de correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, le Cabinet du premier ministre

provincial, le gouvernement fédéral, le Cabinet du Premier ministre fédéral, des ministères, organismes gouvernementaux ou corporations de la Couronne de la province, des groupes de parties prenantes, des membres du personnel ou du conseil de la Société canadienne du sang et des membres du personnel gouvernemental, notamment des ministres, des députés provinciaux et des cadres de ministères, relativement à l'éventuel transfert hors Saint John du centre de la Société canadienne du sang, depuis le 12 octobre 2010.

---

M. Fraser donne avis de motion 78 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment toute forme de correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le ministère de la Santé, d'autres ministères, des organismes gouvernementaux, des corporations de la Couronne, des groupes de parties prenantes et des membres du personnel gouvernemental, notamment des ministres, des députés et des cadres de ministères, relativement à la mise en oeuvre d'un régime de médicaments onéreux pour le Nouveau-Brunswick, notamment aux coûts, aux études, aux recommandations, aux suggestions et aux échéanciers, depuis le 12 octobre 2010.

---

M. Collins donne avis de motion 79 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, relatifs aux contrats attribués par le ministère de l'Approvisionnement et des Services à des fournisseurs uniques ou par appel d'offres, depuis le 12 octobre 2010.

---

M. Arseneault donne avis de motion 80 portant que, le jeudi 12 mai 2011, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le gouvernement provincial et toute municipalité de la province du Nouveau-Brunswick relativement à des factures non payées pour des services de la GRC, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

---

Conformément à l'avis de motion 44, M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que, à l'occasion d'un arrêt à Campbellton pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre et la ministre de la Santé ont promis à la population du Nouveau-Brunswick la mise en oeuvre, au cours de la première année de leur mandat, d'un régime de médicaments onéreux et que le premier ministre a en outre déclaré : Je suis fidèle à ma parole ;

attendu que le coût des médicaments onéreux cause de graves difficultés financières à de nombreuses familles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le tiers de la population du Nouveau-Brunswick n'a aucunement accès à une assurance médicaments ;

attendu que le Nouveau-Brunswick demeure l'une des deux seules collectivités territoriales canadiennes sans une telle assurance ;

attendu que le gouvernement actuel refuse de carrément préciser la date de mise en oeuvre d'un tel régime ;

attendu que la date de mise en oeuvre que vise le gouvernement actuel change constamment, se situant soit au cours de la première année, soit avant 2014, soit au début du mandat ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à faire immédiatement participer au processus toutes les parties prenantes, afin d'honorer son engagement électoral initial de mettre en oeuvre un régime de médicaments onéreux d'ici à septembre 2011.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 44 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots qui suivent « pendant la dernière campagne électorale », de « le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick s'est engagé à s'assurer qu'un plan néo-brunswickois aiderait les gens du Nouveau-Brunswick à payer les médicaments dont ils ont besoin en subventionnant le coût de façon juste, selon leur capacité individuelle à payer » ;

par la suppression des cinquième et sixième paragraphes du préambule ;

dans la résolution, par la substitution, aux mots qui suivent « afin d'honorer », de « l'engagement électoral de mettre en oeuvre un régime de médicaments onéreux au cours du mandat du gouvernement ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 44 soit amendé comme suit :

par l'insertion, avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« attendu que la stratégie de réduction de la pauvreté incluait un engagement à mettre en oeuvre un plan de médicaments sur ordonnance pour les personnes non assurées du Nouveau-Brunswick d'ici à avril 2012 ;

« attendu que le premier ministre a pris comme engagement électoral de mettre en oeuvre un régime de médicaments onéreux d'ici à l'automne 2011 ; » ;

par la substitution, dans le paragraphe de la résolution, à tout ce qui suit « premier ministre », de « à mettre en oeuvre un plan de médicaments sur ordonnance ainsi qu'un régime de médicaments onéreux d'ici à avril 2012. »

La séance, suspendue à 16 h 21, reprend à 16 h 35.

Le président rend la décision suivante :

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai eu l'occasion d'examiner le sous-amendement proposé.

J'estime que le sous-amendement est irrecevable, puisqu'il n'amende pas en bonne et due forme l'amendement dont la Chambre est saisie.

Le sous-amendement vise plutôt à insérer de nouveaux paragraphes dans la motion originale et à amender le paragraphe de la résolution de cette même motion originale.

Le sous-amendement est donc irrecevable.

L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 37

l'hon. M. Higgs	l'hon. M <sup>me</sup> Stultz	M <sup>me</sup> Lynch
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Northrup	M. Malloch
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Olscamp	M. Parrott
l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	l'hon. M. Trevors	M. B. Macdonald
l'hon. Jody Carr	M <sup>me</sup> Shephard	M. Tait
l'hon. M. Holder	M <sup>me</sup> Wilson	M. S. Robichaud
l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Wetmore	M. Bonenfant
M. Steeves	M. McLean	M. Stewart
M. Harrison	M. Killen	M. Betts
l'hon. M. Williams	M. Soucy	M. C. Landry
l'hon. M <sup>me</sup> Blais	M. Lifford	M. Urquhart
l'hon. M. Leonard	M. Riordon	M. Davis
l'hon. M <sup>me</sup> Coulombe		

## CONTRE : 12

M. S. Graham	M. Doucet	M. Bernard LeBlanc
M. Arseneault	M. Albert	M. Bertrand LeBlanc
M. Boudreau	M. Kenny	M. Melanson
M. Fraser	M. Collins	M. D. Landry

La question est proposée au sujet de la motion amendée, dont voici le texte :

attendu que, à l'occasion d'un arrêt à Campbellton pendant la dernière campagne électorale le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick s'est engagé à s'assurer qu'un plan néo-brunswickois aiderait les gens du Nouveau-Brunswick à payer les médicaments dont ils ont besoin en subventionnant le coût de façon juste, selon leur capacité individuelle à payer ;

attendu que le coût des médicaments onéreux cause de graves difficultés financières à de nombreuses familles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le tiers de la population du Nouveau-Brunswick n'a aucunement accès à une assurance médicaments ;

attendu que le Nouveau-Brunswick demeure l'une des deux seules collectivités territoriales canadiennes sans une telle assurance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à faire immédiatement participer au processus toutes les parties prenantes, afin d'honorer l'engagement électoral de mettre en oeuvre un régime de médicaments onéreux au cours du mandat du gouvernement.

La motion 44 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 5 proposé par M. McLean, appuyé par l'hon. M. Williams, dont voici le texte :

## AMENDEMENT

que la motion 5 soit amendée comme suit :

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « membres bien en vue du Parti progressiste-conservateur à des postes très rémunérateurs », de « personnes hautement qualifiées du Nouveau-Brunswick à des postes ».

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion amendée, dont voici le texte :

ATTENDU que le nouveau gouvernement progressiste-conservateur a fait une promesse électorale d'ouverture et de transparence ;

ATTENDU que la plateforme électorale du Parti progressiste-conservateur a promis une « gestion responsable de nos finances publiques » ;

ATTENDU que le premier ministre a déclaré publiquement que la plateforme électorale de son parti constituait son contrat avec la population du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a, depuis le 12 octobre 2010, nommé plusieurs personnes hautement qualifiées du Nouveau-Brunswick à des postes de conseils, de corporations, d'organismes et de commissions de la province ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'Assemblée législative demande au gouvernement de dévoiler complètement le processus de recrutement et d'engagement suivi depuis le 12 octobre 2010 pour nommer les membres de conseils, de corporations, d'organismes et de commissions de la province.

La motion 5 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 38 proposé par l'hon. M<sup>me</sup> Blais, appuyée par l'hon. P. Robichaud, dont voici le texte :

## AMENDEMENT

que la motion 38 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « défenseur du consommateur en matière d'assurances », de « a indiqué que l'assurance habitation ne cesse de donner, ces dernières années, des signes inquiétants ; » ;

par la suppression du deuxième paragraphe du préambule.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion amendée, dont voici le texte :

attendu que le défenseur du consommateur en matière d'assurances a indiqué que l'assurance habitation ne cesse de donner, ces dernières années, des signes inquiétants ;

attendu que les dommages découlant de phénomènes climatiques tels que les inondations sont maintenant la source première des demandes d'indemnisation ;

attendu que bon nombre des personnes dont l'habitation a subi des dommages par suite de phénomènes climatiques n'ont pas réussi à recevoir un paiement des compagnies d'assurance ;

attendu que la ministre de la Justice et de la Consommation a informé la Chambre qu'elle consultera les compagnies d'assurance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la ministre de la Justice et de la Consommation à faire participer TOUTES les parties prenantes, en particulier les consommateurs, à toutes les consultations sur l'assurance.

La motion 38 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 55, reprend à 19 h sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2011-2012  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Services de gestion .....	4 847 000
Agriculture .....	27 186 000
Aquaculture .....	4 274 000
Pêches .....	3 065 000
Aide stratégique .....	1 000 000
Moins : crédits législatifs .....	53 000
<b>Votés .....</b>	<b>40 319 000</b>

COMPTE DE CAPITAL

<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Entretien des marais .....	400 000

PRÊTS ET AVANCES

<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick .....	
	1 600 000
Programmes de prêts .....	15 000 000

FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX

<b>AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches .....	1 100 000

<b>AVANCES DE PETITE CAISSE</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches .....	24 000

<b>STOCKS</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches .....	2 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 21 h 55.